

- Surveiller l'utilisation de plus en plus fréquente par l'Inde des recours commerciaux contre des importations canadiennes, par exemple les mesures antidumping contre le papier journal, la vitamine C, l'acier spécialisé, le pentaérythritol (un produit chimique) et la mesure de sauvegarde contre l'huile alimentaire; réagir en conséquence.
- Continuer de tenter de faire approuver le certificat d'exportation canadien pour le porc.
- Veiller à ce que les restrictions relatives à l'importation en Inde de sperme de bovins et de bétail canadiens soient réduites.
- Viser une réduction tarifaire pour ce qui est de l'huile de canola et faire valoir l'opposition du Canada à l'imposition de droits de sauvegarde sur l'huile de canola.
- Chercher à obtenir une réduction des tarifs imposés aux spiritueux.
- Chercher la suppression de l'obligation de pratiquer une fumigation au bromure de méthyle sur les légumineuses à grain exportés en Inde.
- Continuer d'assister l'Inde dans la réforme de ses politiques et de ses règlements sur les télécommunications.
- Faire pression sur l'Inde pour qu'elle augmente le plafond restreignant l'investissement étranger dans les secteurs des assurances.
- Obtenir des éclaircissements sur l'ordonnance de mise en quarantaine des plants végétaux récemment annoncée par l'Inde et tâcher de la faire modifier afin de réduire toute éventuelle incidence négative sur les exportations canadiennes de produits agricoles.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Produits agricoles et produits manufacturés

En 2003, les exportations agroalimentaires canadiennes à destination de l'Inde se sont élevées à 105 millions de dollars. Ces exportations consistaient surtout en légumineuses à grain (pois, pois chiches et lentilles). Les exportateurs canadiens tentent d'obtenir un meilleur accès au marché indien pour certains produits agricoles, mais s'inquiètent des exigences à l'importation et des niveaux tarifaires imposés par l'Inde. L'ordonnance de mise en quarantaine des plants végétaux récemment annoncée par ce pays

a imposé des exigences supplémentaires en matière d'importation qui pourraient restreindre davantage les exportations canadiennes.

L'Inde tient à jour une liste négative d'importations qui comprend des articles interdits, réglementés ou soumis à un monopole. Les articles interdits comprennent les animaux et les oiseaux sauvages, le suif ainsi que le gras et l'huile d'origine animale, l'ivoire, le bœuf et les produits du bœuf et la présure. Les articles réglementés comprennent les armes à feu, certains médicaments et les graines de pavot. Il est nécessaire de posséder un permis pour importer certains produits agricoles comme les graines de semence et les produits de l'élevage. Les biens soumis à un monopole sont acheminés à une société commerciale d'État spécialisée dans un produit. Par exemple, la Food Corporation of India est l'organisme responsable de l'importation de la plupart des céréales. Le Canada continuera d'encourager le gouvernement indien à rendre son régime d'importation pleinement conforme aux disciplines de l'OMC.

Porc

L'Inde ne reconnaît pas le certificat d'exportation du Canada pour le porc parce qu'il ne fait pas mention de certaines maladies dont le gouvernement exige la déclaration. Le Canada considère que les exigences de l'Inde sont exagérées et va continuer de réclamer des changements afin de pouvoir entamer des échanges commerciaux avec l'Inde.

Sperme de bovins

En 1997, l'Inde a interdit l'importation de sperme de bovins en provenance du Canada. À la suite de représentations effectuées par des représentants du gouvernement canadien, l'Inde a annoncé en 2001 qu'elle allait lever cette interdiction. Toutefois, les importations n'ont pas repris étant donné que le gouvernement indien n'a délivré aucun permis d'importation à ce jour. Le Canada continuera d'exhorter les Indiens à trouver une solution définitive à ce problème.

Huile de canola

Le Canada demande un meilleur accès au marché pour l'huile de canola afin de rendre ce produit plus concurrentiel par rapport aux autres huiles comestibles. Le Canada vise également à empêcher le recours à l'imposition